

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES INFRASTRUCTURES LIÉES AUX
TRANSPORTS ET À LA MOBILITÉ**
chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Alberto Mocchi et consorts - Améliorer l'accessibilité des gares pour un vrai transfert modal

1. PREAMBULE

La Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM) s'est réunie le jeudi 12 septembre 2024, Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Sous la présidence de Monsieur le Député Pierre-Alain Favrod, elle était composée de Mesdames les Députées Orianne Sarasin (qui remplaçait Aude Billard) et Yolanda Müller Chabloz ; ainsi que Messieurs les Députés Jean-François Cachin, Oscar Cherbuin, Philippe Germain, Loïc Bardet (qui remplaçait Xavier de Haller), Cédric Echenard (qui remplaçait Vincent Jaques), Stéphane Jordan, Jean-Luc Bezençon (qui remplaçait Pierre Kaelin), Bernard Nicod, Romain Pilloud, Fabrice Tanner et Alberto Mocchi (qui remplaçait Nathalie Vez).

Ont également participé à cette séance Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Cheffe du Département de la culture, des infrastructures, et des ressources humaines (DCIRH) ; et Monsieur Federico Molina, Chef de la Division Planification à la DGMR.

Monsieur Florian Ducommun-dit-Boudry, Secrétaire suppléant de la Commission, a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Rappelant en préambule que la présente motion part du constat qu'il existe des problèmes d'accessibilité à certaines gares du Canton de Vaud, le postulant indique avoir pris le cas de la gare de Cossonay-Penthalaz parce qu'il la connaît particulièrement bien et la pratique quasiment tous les jours. Toutefois, d'autres gares – telles que celle de Villeneuve ou encore de Chavornay – subissent une problématique similaire, à savoir parvenir jusqu'à la gare.

Il est réjouissant de constater que les cadences de transport en commun augmentent et que les objectifs du Canton en matière de transfert modal sont assez ambitieux. Pour ce faire, bon nombre de gares ont fait l'objet, ces dernières années, d'importants investissements pour rallonger les quais et aussi améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces efforts méritent d'être salués.

Cependant, peu de mesures ont été prises en vue d'améliorer l'accessibilité à la gare de Cossonay-Penthalaz. Aujourd'hui, que cela soit en transport en commun avec les cars postaux, en voiture ou à vélo, il est difficile, voire parfois dangereux, d'accéder à cette gare, c'est pourquoi un certain nombre de travaux seraient nécessaires pour améliorer dite accessibilité à cette gare, tout comme à d'autres gares du Canton. Dès lors, il semble important de pouvoir aller jusqu'au bout de la volonté de transfert modal en permettant à celles et ceux qui souhaitent profiter de l'offre croissante en matière de mobilité ferroviaire d'accéder facilement et confortablement à ces gares.

En 2019, le Grand Conseil a validé un EMPD présenté par le Conseil d'Etat, visant à financer la participation de l'Etat aux études et à la réalisation des interfaces de transport de voyageurs¹. 5 ans plus tard, l'objectif de la présente motion consiste à poursuivre les démarches en ce sens, et par conséquent de demander au Conseil d'Etat de présenter un décret qui viserait à établir un plan d'investissements actualisé permettant de créer les infrastructures nécessaires, puis à améliorer et à sécuriser l'accessibilité aux gares régionales, que cela soit en termes de places de parkings *P+R*, de places de vélos, ou encore d'accès pour les transports en commun.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Remerciant à titre liminaire le motionnaire pour le dépôt de son objet parlementaire, la Conseillère d'Etat souligne que la question des interfaces de transport est effectivement cruciale pour le Conseil d'Etat. Depuis de nombreuses années, la Confédération, le Canton et les communes ont investi énormément pour réaliser des infrastructures et développer l'offre de transports publics dans toutes les régions du Canton, à l'instar du Réseau Express Régional Vaud (RER Vaud). En 10 ans, les indemnités aux entreprises de transports publics ont ainsi quasiment doublé, passant d'à peu près CHF 150 millions à CHF 300 millions.

Toutefois, et tel que mentionné par le motionnaire, il est important que tout un chacun puisse passer d'un mode de transport à l'autre. Cette intermodalité est ainsi nécessaire afin que le système fonctionne. Dans les principales gares du RER Vaud, une desserte par bus a été raccrochée, laquelle a d'ailleurs été intensifiée de manière importante dans toutes les régions du Canton. Pour cela, il convient que les bus puissent arriver dans des endroits où les personnes passent directement du bus au train, ou soient en mesure de parquer leurs voitures, motos, scooters ou encore vélos dans des espaces d'intermodalité.

Il est donc opportun d'aller chercher les usagers et usagères au plus près de leur lieu de résidence afin de leur proposer des bus et/ou des trains très capacitaires pour arriver à leur lieu de destination final.

Ces espaces d'échange d'un mode de transport vers l'autre sont donc essentiels pour les usagers et usagères, mais également pour les entreprises de transport public. En effet, un bon taux de couverture est important étant donné que plus les transports publics sont remplis, moins les investisseurs paient, à savoir le Canton et les communes.

Comme rappelé par le motionnaire, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil, en 2019, un préavis de CHF 20,5 millions de francs en vue d'aider les communes dans leurs études ainsi que dans la réalisation de ces interfaces de transport de voyageurs. Ce crédit est aujourd'hui totalement engagé puisque de nombreuses communes ont sollicité ces subventions. Toutefois, Mme la Conseillère d'Etat indique qu'un deuxième crédit sera tout prochainement examiné par le Conseil d'Etat, puis soumis au Grand Conseil en début d'année 2025. Dès lors, la présente motion est totalement alignée avec les intentions du Département.

Ce futur EMPD sera aussi l'occasion de répondre à deux autres objets parlementaires, soit une interpellation déposée par M. Alberto Mocchi² et une autre déposée par M. Kilian Duggan³. Il y a donc un risque que le traitement de la présente motion – laquelle demande précisément au Conseil d'Etat de présenter un décret visant à établir un plan d'investissements actualisé – se télescope avec la soumission du futur EMPD au Grand Conseil.

4. DISCUSSION GENERALE

Le postulant se réjouit des propos tenus par la Conseillère d'Etat et constate que le travail de l'administration est déjà bien emmanché en ce qui concerne la problématique discutée ce jour. Par conséquent, il retire formellement sa motion et indique patienter jusqu'à la soumission du futur EMPD au Grand Conseil.

¹ [EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 20'500'000 pour financer la participation de l'Etat aux études et à la réalisation des interfaces de transport de voyageur et RAPPORTS DU CE AU GC sur le postulat Valérie Schwaar et consorts pour un plan directeur cantonal du stationnement d'échange et de covoiturage \(16_POS_198\) et sur la motion Philippe Martinet et consorts en faveur d'une participation financière cantonale aux programmes de développement des transports publics \(11_MOT_142\)](#), site web de l'Etat de Vaud

² [22_INT_167 – Interpellation Alberto Mocchi et consorts - Mettre la gare de Cossonay-Penthalaz sur les rails du transfert modal](#), site web de l'Etat de Vaud

³ [22_INT_138 – Interpellation Kilian Duggan et consorts - P+R, passons la deuxième !](#), site web de l'Etat de Vaud

5. PRISE D'ACTE DE LA COMMISSION

Le postulant ayant retiré sa motion, la Commission prend ainsi acte de ce retrait.

Noville, le 31 mars 2025.

*Le rapporteur :
(Signé) Pierre-Alain Favrod*